

Aide à l'organisation d'un stage d'observation d'un élève de 3^{ème} ou de 2^{nde} dans une école

Quels sont les attendus ?

- S'assurer des motivations du collégien
Ne seront acceptés que les élèves qui souhaitent s'orienter vers le métier d'enseignant ou un métier de l'éducation.
- Proposer un stage par école pour les lycéens
Sur la plateforme dédiée <https://1eleve1stage.education.gouv.fr/> Le concours des IEN peut faciliter la démarche. Bon à savoir : la publication d'un stage une année peut être réactivée en un clic les années suivantes.
- Définir un emploi du temps qui permet d'observer la réalité de l'activité professionnelle d'un enseignant :
 - Des enseignements
 - Des préparations d'enseignement
 - Des temps de concertation ou de réunion entre professionnels de l'éducation
 - Des temps de formation (participation à une animation pédagogique par exemple)
 - Des temps d'exploitation de travaux d'élèves (corrections, recherche de solution pour les élèves rencontrant des difficultés...)
 - Participation à un conseil d'école
 - APC...

De fait, l'emploi du temps ne sera pas automatiquement calqué sur les horaires d'enseignement. Par exemple, le jour où le stagiaire observera l'installation matérielle des enseignements avant l'ouverture de l'école, il partira plus tôt l'après-midi. A l'inverse, le jour où il participera à une réunion le soir, il arrivera plus tard le matin.

L'emploi du temps comprendra aussi les temps de travail du mercredi (animation pédagogique, réunion, préparation des enseignements...), s'il y en a programmés pendant la période de stage.

Une flexibilité est attendue pour que le stagiaire puisse appréhender la réalité du métier.

Point de vigilance : la confidentialité et la discrétion sont deux principes qu'il conviendra de demander explicitement aux stagiaires de respecter.

La participation à certaines réunions est de fait à éviter, par exemple un stagiaire ne peut être présent à une réunion d'équipe éducative.